



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV

Question au Gouvernement n° 2104

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Joseph Klifa.

M. Joseph Klifa. Monsieur le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme, ma question concerne, une fois dne plus, le devenir du TGV Rhin-Rhone.

En effet, M. le prefet de Franche-Comte, coordonnateur du projet, a laisse recemment entendre devant des responsables du secteur des travaux publics que le calendrier de ce projet pourrait etre modifie du fait d'une nouvelle approche du schema des infrastructures des transports par les pouvoirs publics. Le dossier des etudes d'avant-projet sommaire doit etre remis a votre ministere en juillet 1997, la phase suivante, decisive, etant le lancement de l'enquete prealable a la declaration d'utilite publique. Le prefet a precise que cette decision n'avait pas encore ete prise, mais qu'une premiere reponse pourrait etre donnee lors du comite paritaire, qui reunira autour de vous les principaux financeurs vers le milieu du mois de janvier.

Or poser comme prealable a la poursuite des etudes le bouclage financier du dossier revient a remettre en cause le projet de ligne nouvelle entre Mulhouse et Dijon.

Si l'ete prochain, a l'issue des etudes d'avant-projet sommaire, vous choisissiez de surseoir a l'enquete d'utilite publique, la raison d'etre de la mission TGV Rhin-Rhone, qui fait fonction de bureau d'etudes, chargee du dossier, serait gravement compromise. Cela reviendrait a mettre sur une voie de garage le projet de TGV Rhin-Rhone entre l'Alsace et la vallee de la Saone.

Monsieur le ministre, je souhaite donc obtenir des assurances quant a la volonte du Gouvernement de mener a bien et sans delai l'enquete prealable a la declaration d'utilite publique, indispensable a la realisation du TGV Rhin-Rhone. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Klifa, les trains a grande vitesse representent une tres belle realisation technologique et l'ambition du Gouvernement est de doter la France d'une infrastructure complete en ce domaine. Il a fallu vingt ans pour realiser les 1 200 kilometres de voies a tres grande vitesse qui existent deja et nous avons en portefeuille, si j'ose dire, 2 300 kilometres de projets. Il n'est pas possible de les realiser en quelques jours.

A l'heure actuelle, deux projets ont beneficie de la declaration d'utilite publique: celui du train a grande vitesse Sud-Mediterranee, pour lequel des travaux ont deja ete engages, et celui du train a grande vitesse Est qui interesse directement votre region et pour lequel j'annoncerai dans quelques jours le calendrier de realisation de l'avant-projet detaille et les premiers phasages.

Pour le TGV Rhin-Rhone, l'avant-projet sommaire a ete realise. Vous l'avez rappele en estimant souhaitable que l'on passe a la phase de declaration d'utilite publique. Or je pourrais trouver, sur tous les bancs de l'Assemblee nombre de vos collegues prêts a me demander la meme chose pour leur region !

M. Henri Emmanuelli. Moi !

M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme. La loi pour l'aménagement et le développement du territoire prévoit qu'en 1997 devront etre prepares le schema national d'aménagement du territoire ainsi que des schemas thematiques, en particulier le schema ferroviaire. Je ne peux donc vous repondre des aujourd'hui dans le cadre d'une question d'actualite. Il s'agit d'un probleme tres complexe, qui

concerne 20 milliards de francs d'investissement. Je suis obligé de vous renvoyer à la préparation du schéma national d'aménagement du territoire et des schémas sectoriels. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Joseph Klifa.

M. Joseph Klifa. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, ma question concerne, une fois de plus, le devenir du TGV Rhin-Rhône.

En effet, M. le préfet de Franche-Comte, coordonnateur du projet, a laissé récemment entendre devant des responsables du secteur des travaux publics que le calendrier de ce projet pourrait être modifié du fait d'une nouvelle approche du schéma des infrastructures des transports par les pouvoirs publics. Le dossier des études d'avant-projet sommaire doit être remis à votre ministère en juillet 1997, la phase suivante, décisive, étant le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Le préfet a précisé que cette décision n'avait pas encore été prise, mais qu'une première réponse pourrait être donnée lors du comité paritaire, qui réunira autour de vous les principaux financeurs vers le milieu du mois de janvier.

Or poser comme préalable à la poursuite des études le bouclage financier du dossier revient à remettre en cause le projet de ligne nouvelle entre Mulhouse et Dijon.

Si l'été prochain, à l'issue des études d'avant-projet sommaire, vous choisissiez de surseoir à l'enquête d'utilité publique, la raison d'être de la mission TGV Rhin-Rhône, qui fait fonction de bureau d'études, chargée du dossier, serait gravement compromise. Cela reviendrait à mettre sur une voie de garage le projet de TGV Rhin-Rhône entre l'Alsace et la vallée de la Saône.

Monsieur le ministre, je souhaite donc obtenir des assurances quant à la volonté du Gouvernement de mener à bien et sans délai l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, indispensable à la réalisation du TGV Rhin-Rhône. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Klifa, les trains à grande vitesse représentent une très belle réalisation technologique et l'ambition du Gouvernement est de doter la France d'une infrastructure complète en ce domaine. Il a fallu vingt ans pour réaliser les 1 200 kilomètres de voies à très grande vitesse qui existent déjà et nous avons en portefeuille, si j'ose dire, 2 300 kilomètres de projets. Il n'est pas possible de les réaliser en quelques jours.

À l'heure actuelle, deux projets ont bénéficié de la déclaration d'utilité publique : celui du train à grande vitesse Sud-Méditerranée, pour lequel des travaux ont déjà été engagés, et celui du train à grande vitesse Est qui intéresse directement votre région et pour lequel j'annoncerai dans quelques jours le calendrier de réalisation de l'avant-projet détaillé et les premiers phasages.

Pour le TGV Rhin-Rhône, l'avant-projet sommaire a été réalisé. Vous l'avez rappelé en estimant souhaitable que l'on passe à la phase de déclaration d'utilité publique. Or je pourrais trouver, sur tous les bancs de l'Assemblée, nombre de vos collègues prêts à me demander la même chose pour leur région !

M. Henri Emmanuelli. Moi !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. La loi pour l'aménagement et le développement du territoire prévoit qu'en 1997 devront être préparés le schéma national d'aménagement du territoire ainsi que des schémas thématiques, en particulier le schéma ferroviaire. Je ne peux donc vous répondre dès aujourd'hui dans le cadre d'une question d'actualité. Il s'agit d'un problème très complexe, qui concerne 20 milliards de francs d'investissement. Je suis obligé de vous renvoyer à la préparation du schéma national d'aménagement du territoire et des schémas sectoriels. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2104

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 décembre 1996, page 8517

Réponse publiée le : 19 décembre 1996, page 8517

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 décembre 1996